

Paris, le 2 avril 2021

## TARIF DES HONORAIRES

### *Consultations - médiation*

Consultation sur rendez-vous	90 €
Consultation spécialisée	180 €
Consultation complexe	360 €
Médiation et conciliation	900 €

### *Assistance annuelle*

à partir de :

Entreprises	5.500 €
Collectivités Locales	5.000 €
Comités d'Entreprises	3.500 €
Associations	2.500 €

### *Consultations écrites, rédaction d'actes*

Consultation écrite	360 €
Création de SARL	1.500 €
Création de SA, SAS	2.500 €
Cession de parts sociales	1.500 €
Cession de fonds de commerce	3.000 €
Rédaction de contrat	2.500 €
Contrats spéciaux	5.000 €

### *Contentieux*

Tribunal d'Instance, injonctions	1.900 €
Tribunal de sécurité sociale	2.500 €
Tribunal Judiciaire	4.800 €
Tribunal de Commerce	5.000 €
Tribunal correctionnel	2.700 €
Juge des Affaires familiales	1.900 €
Juge de l'exécution	1.900 €
Instruction, mise en examen	4.000 €
Tribunal administratif	2.800 €
Référé	2.500 €
Conseil des Prud'hommes	3.500 €
Contrôle et contentieux fiscal, douane	3.500 €
Honoraire de résultat 20 %	

*International*

Demande de Carte de Séjour, Référé Mesures Utiles	2.800 €
Demande de Nationalité Française, Certificat de Nationalité Française	3.800 €
Demande d'autorisation de travail	3.400 €
Carte de séjour « salarié »	2.800 €
Carte de Résident	2.400 €
Demande Visa Long Séjour	3.400 €
Visa Passeport Talent	3.400 €

*Procédures particulières*

Nationalité procédure Tribunal Judiciaire	4.800 €
Douanes, procédures douanières	4.800 €
Référé expertise construction	3.500 €
Assistance à expertise construction	2.500 €
Rétention Administrative, Zone d'Attente	3.600 €
Refus de titre de séjour - OQTF	1.800 €
Refus de visa	3.500 €

Conditions Générales : toutes les prestations effectuées par le cabinet donnent lieu à l'établissement d'un devis soumis à l'acceptation du client, ou d'une convention pour les clients particuliers, qui constitue un forfait de frais et honoraires. Pour la prise en charge d'un dossier, un forfait d'honoraires est toujours proposé dans les termes du tarif indicatif ci-dessus mentionné. Ce tarif indicatif est établi hors taxe sur la valeur ajoutée, sauf pour les tarifs de consultation et de médiation qui s'entendent toutes taxes comprises. Les frais exposés, tels que les frais d'huissier, de dépôt ou publicité légale, de timbre ou d'enregistrement sont facturés en sus et restent à la charge du client. A défaut d'autre convention, le tarif horaire pour le niveau d'expertise des avocats du cabinet est de 500 € HT pour les avocats associés et de 300 € HT pour les avocats collaborateurs.

Conformément aux dispositions des articles L 612-1 et suivants du Code de la consommation, vous avez la possibilité, en cas de litige, de recourir gratuitement au Médiateur de la consommation auprès du Conseil National des Barreaux (CNB) dont les coordonnées sont les suivantes : CNB, Médiateur de la consommation, 180 Boulevard Haussmann 75008 PARIS.